



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE de FOLEMBRAY

Membre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette

Région : PICARDIE – Département : AISNE – Canton : COUCY-le-CHÂTEAU

COMPTE-RENDU
de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mai 2016

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance.
- 2) **Administration Générale** : Approbation PV du 07/04/2016.
- 3) **Administration Générale** : Démission M. PIERRET. Installation M. LIZEUX.
- 4) **Administration Générale** : Fusion CCVA/Vallons d'Anizy.
- 5) **Finances** : Déploiement Très Haut Débit. Convention USEDA.
- 6) **Finances** : Modification durée concession Columbarium.
- 7) **Finances** : Achat Columbarium.
- 8) **Finances** : Demandes de subvention.
- 9) **Travaux** : Avenant délégation Lyonnaise des eaux.
- 10) **Travaux** : Liste rues raccordées à l'assainissement collectif.
- 11) **Patrimoine** : Demande achat parcelle Ruelle Bayeux.
- 12) **Personnel** : Création poste agent du patrimoine/Suppression poste agent technique
- 13) **Divers** : Remplacement de M. PIERRET dans diverses commissions.
- 14) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – THOMAS Henri – TOURNEMOLLE Eric – LIZEUX Ludovic - Cédric MAILLARD -
HARDY Nicole – ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane - OSTER Aurore – BONNETIER Paulette

ETAIENT REPRESENTES :

MM. MEY James par M. THOMAS – Mme FREREBEAU Christiane par M. FORET

ETAIENT ABSENTS

M. CORDIER Denis - Mme GAUDET Stéphanie

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Aurore OSTER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 - Administration Générale : Approbation du PV du 7 avril 2016.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent le procès verbal du 7 avril 2016.

Affaire 3 - Administration Générale : Fusion CCVA/Vallons d'Anizy.

La commune de FOLEMBRAY avec 0 voix pour, 0 abstention et 14 voix contre

- 1) S'oppose à l'arrêté n°2016-371 du Préfet de l'Aisne portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre
- 2) S'oppose à l'arrêté n°2016-372 du Préfet de l'Aisne portant intégration des communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy dans le projet de création d'une communauté d'agglomération composée de la fusion des communes de la Communauté de Communes Chauny Tergnier, des communes de la communauté de communes des villes d'Oyse et de ces trois communes
- 3) Souhaite le maintien en l'état de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette à 26 communes, pour une population de 11 586 habitants, telle qu'elle existe actuellement
- 4) Souhaite poursuivre la réflexion d'une intégration de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette dans le projet de création d'une communauté d'agglomération à l'échelle du pays Chaunois
- 5) Dans le cas où Monsieur le Préfet ne prendrait pas en compte nos précédents souhaits et maintiendrait son projet de création d'un nouvel EPCI composé de la fusion des communes de la communauté de communes des vallons d'Anizy et des communes de la communauté de communes du Val de l'Ailette, la commune de FOLEMBRAY demande son retrait de ce projet et son rattachement à la communauté de communes Chauny Tergnier.

Affaire 4 – Administration Générale : Déploiement Très Haut Débit. Convention USED.A.

Le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le projet de convention fixant la participation financière de la commune sur 20 ans
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant

Affaire 5 : Finances : Modification durée de concession Columbarium.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions, décide de modifier comme suit la durée des concessions du Columbarium :

- La durée maximale est de 60 ans.
- Pour les concessions 15 ans : possibilité de renouveler 3 fois
- Pour les concessions 30 ans : possibilité de renouveler 1 fois

Ces modifications prennent effet au 1^{er} juin 2016

Affaire 6 : Finances : Achat Columbarium.

La société GRANIMONT nous fait 2 propositions pour l'acquisition d'un nouveau columbarium. Soit 1 columbarium 9 places au prix de 9 795.60 € (ou 2 de 9 places pour 18 715.20 €) soit 1 columbarium de 12 places pour 12 525 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter 2 columbariums de 9 places pour la somme de 18 715.20 € avec un paiement sur 2 ans.

Affaire 7 : Finances : Demandes de subventions.

Les associations suivantes ont fait parvenir en Mairie une demande de subvention : L'Association Médico-Sociale Anne Morgan et Les Restaurants du Cœur. A 2 voix pour, 1 abstention et 11 voix contre, les membres du Conseil Municipal refusent la demande de subvention de 1.50 €/habitant soit 2 250 € pour l'association AMSAM.

A 3 voix d'abstention et 11 voix contre, les membres du Conseil Municipal ne donnent pas leur accord pour la demande de subvention des Restaurants du Cœur.

Affaire 8 : Travaux : Avenant délégation Lyonnaise des eaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que Monsieur le Maire signe tout document afférant à l'avenant numéro 1 au contrat de délégation pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif qui permet le raccordement de 4 maisons à l'assainissement collectif dans la rue Ambroise Croizat. Cette exploitation d'un coût de 4 000 €/an pourra être résiliée, lors du raccordement au réseau gravitaire, l'avenant devenant alors caduque.

Affaire 9 : Travaux : Listes des rues raccordées à l'assainissement collectif.

La Communauté de Communes du Val de l'Ailette possède la compétence du Service Public Assainissement Non Collectif et effectue le contrôle de la commune de FOLEMBRAY sur l'ensemble du territoire hors périmètre collectif. A ce jour le territoire collectif comprend les rues suivantes :

- Marcel Maillard
- Bernard Lefèvre
- Cimetière
- Glatigny
- Gabriel Péri
- Pierre Semard
- Ruelle Bayeux jusqu'au numéro 36
- L'Eglise
- Avenue Ambroise Croizat entre la rue Bernard Lefèvre et la rue Les Maisons du Parc, côté pair.
- Sente du Pessy, numéros 5 et 7
- Les Maisons Rouges en cours

Les rues qui ne sont pas dans le périmètre collectif et rentrant dans le contrôle du SPANC sont :

- Louis Lavère
- Thévenot
- Hautes Avesnes
- Henri Leguay
- Brûlé
- Mortier
- Sente du Pessy pour les n° 1 et 3
- Jean Jaurès
- Colonel Fabien
- Stalingrad
- Guy Moquet
- Prés Houets
- Pablo Picasso
- Grand Marquet
- Les Tournelles
- Impasse des Roses
- Impasse des Tulipes
- Impasse des Peupliers
- La Gare
- Ambroise Croizat pour sa grande majorité
- Ruelle Berton
- Bernard Lefèvre à compter du N°34

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les zonages Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif qui seront contrôlés par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

Affaire 10 : Patrimoine : Demande achat parcelle ruelle Bayeux.

Madame Marie Rollande TAVARS souhaite acheter le chemin qui longe sa propriété du 24 ruelle Bayeux afin de poser une barrière car des individus pénètrent dans sa propriété et commettent des dégradations et des vols. A l'unanimité, le Conseil Municipal met en attente cette demande le temps de vérifier qu'il n'y a pas de servitude et de vérifier la réglementation sur la cession des chemins ruraux.

Affaire 11 : Personnel : Création poste agent du patrimoine/suppression poste agent technique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent du patrimoine au nom de Madame Pascale BRYCOVE.

Affaire 12 : Divers : Remplacement Monsieur Fabrice PIERRET dans diverses commissions.

A 14 voix pour, Monsieur Jacques PORTAS est élu au poste de Représentant Défense en remplacement de Monsieur Fabrice PIERRET, conseiller municipal démissionnaire.

A 14 voix pour, Monsieur Ludovic LIZEUX est nommé à la commission travaux en remplacement de Monsieur Fabrice PIERRET, conseiller municipal démissionnaire.

A 14 voix pour, Madame Franciane PETIT est élue à la commission finances en remplacement de Monsieur Fabrice PIERRET, conseiller municipal démissionnaire.

A 14 voix pour, Monsieur Henri THOMAS et Madame Monique ALEXANDRE sont nommés à la commission des écoles en remplacement de Monsieur Fabrice PIERRET, conseiller municipal démissionnaire.

A 14 voix pour, Monsieur Ludovic LIZEUX est élu en tant que suppléant à la commission Loi SAPIN en remplacement de Monsieur Fabrice PIERRET, conseiller municipal démissionnaire.

A 14 voix pour, Monsieur Fabrice PIERRET ne fait plus partie de la commission Intergénérationnelle.

A 14 voix pour, Monsieur Ludovic LIZEUX est élu à la commission environnement en remplacement de Monsieur Fabrice PIERRET, conseiller municipal démissionnaire.

Affaire 13 : Finances : Demande de subvention FDS Impasse Tulipes et Roses

Le Conseil Municipal de la commune de FOLEMBRAY sollicite une (des) subvention(s) au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux suivants :

N° opération	Nature des travaux	Appellation et N° de la voie	longueur	Montant de l'opération T.T.C	Montant de l'opération H.T. subventionnable	Subvention €	Charge communale
1	voirie	Impasse Les Roses et Impasse Les Tulipes	340	10 861.20 €	9 051.00 €	3 620.40 €	7 240.80 €
MONTANT DU (DES) PROJET(S)				10 861.20 €	9 051.00 €	3 260.40 €	7 240.80 €

S'engage :

- A affecter à ces travaux 7 240.80 euros sur le budget communal
- A réaliser les travaux dans un délai de trois ans, à partir de la date de notification.

Affaire 14 : Finances : Réfection toiture église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après concertation, décide que les travaux de réfection de la toiture de l'église de la commune de FOLEMBRAY seront exécutés par la Société PRIEUR Père & Fils pour un montant total de 52 176.59 €

Questions diverses

1. Compteurs Linky : La commune ne peut intervenir pour les compteurs Linky. Cela reste du domaine des particuliers d'y adhérer ou non.
2. Place du jeu de battoir : Rachat en vue.
3. Terrain de football : Aucun retour pour le moment de Monsieur ROGNON.

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

